



Litige Succession vente des biens du défunt

Par **aetius**, le **29/10/2014** à **15:03**

Bonjour, mon père étant décédé il y a deux ans, a effectué dans le passé une donation déguisée afin d'échapper aux fiscs (il a mis sa maison dans une sci et il a transféré plus de 90% de ses parts) mais la dette est toujours présente de plus notre ex belle mère a cédé différents objets pour son propre intérêt et lorsque le notaire lui demande des justificatifs elle repousse sans cesse les rendez vous avec différents prétextes. Lorsque mon frère et moi nous voulions vendre un véhicule pour solder une partie des dettes le notaire nous a averti qu'en faisant cela nous accepterions la succession, ma question est simple pourquoi une telle impunité en ce qui concerne notre ex belle mère et pourquoi le notaire suite à cela ne lui fait pas accepter la succession

Par **domat**, le **29/10/2014** à **18:45**

bjr,
ce n'est pas le rôle du notaire de trancher un litige ou de forcer une personne à faire quoique ce soit mais celui d'un juge que les héritiers doivent saisir.
vous pouvez consulter un avocat.
vous pouvez accepter la succession à concurrence de l'actif net.
cdt